

CONSEIL MUNICIPAL

DU 16.04.2019

ETAIENT PRESENTS : MM Danos Guy, Bertrand Philippe, Saint-Laurans Emmanuel, Chialva Jérôme, Gabas Bernard, Mmes Darnise Laurence, Saintignan Dominique, Boulp Régine

EXCUSES : Mmes Fleurigeon-Langlois Marie-Hélène (pouvoir à Laurence Darnise), Coujou Ludivine, M. Granjon Marc (pouvoir à M. Saint-Laurans),

ABSENTS : MM Viguié Jean-Marc, Cazenave Daniel, Mme Samouillan Nicole

Présidence : LOSEGO Jean-Michel

Secrétaire de séance : Mme Darnise Laurence

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 12 mars 2019 est adopté.

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET BUDGET PRIMITIF 2019

BUDGET COMMUNE

1) Le cadre général

L'article L2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif 2019 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, université, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se reporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent. Mais si l'une des informations provenant de l'Etat nécessaire à l'établissement du budget n'est pas obtenue avant le 30 mars, le vote du budget peut être repoussé et avoir lieu dans les 15 jours suivant la notification de cette information. Or, les dotations de l'Etat ont été connues le 02 avril, donc le vote peut avoir lieu jusqu'au 17 avril.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes ou de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus pour les habitants
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- De mobiliser les subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, du Conseil Régional

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation de préparer l'avenir.

2) La section de fonctionnement :

A) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine scolaire, ...), de la location des bâtiments communaux, des impôts locaux et des dotations versées par l'État.

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 1 376 277 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et fournitures, les prestations des services effectuées, les subventions versées aux associations et le remboursement des intérêts des emprunts.

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 1 376 277 €.

B) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses de fonctionnement :

	BP 2018 (pour mémoire)	CA 2018	BP 2019
Chapitre 011 - Charges à caractère général	480 696.00	349 411.27	432 283.00
Chapitre 012 - Charges de personnel	473 241.00	456 208.14	477 850.00
Chapitre 65 - Charges de gestion courante	145 757.00	134 336.72	119 348.00
Chapitre 014 - Atténuations de produits	2 800.00	1 806.00	2 800.00
Chapitre 66 - Charges financières	6 000.00	5 397.04	4 000.00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	1 100.00	0.00	1 100.00
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	80 000.00	0.00	68 000.00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	0.00	0.00	
023 - Virement à la section d'investissement	203 193.00	0.00	270 896.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 392 787.00	947 159.17	1 376 277.00

Commentaires en DEPENSES :

- Charges courantes (chapitre 011) :

* Prévisions de travaux en régie un peu supérieures à 2018

* Au vu des difficultés à maintenir son statut d'autoentrepreneur, il est mis fin au contrat de prestation de Magalie Landais au 30 avril et créé un contrat de droit public à partir du 1^{er} mai 2019 pour accroissement d'activité.

* Dans les dépenses de réception, il est prévu une enveloppe pour les manifestations d'accueil du Tour de France.

* Réserve (615221) en baisse de 55 983 € par rapport au budget 2018.

- Charges de personnel (chapitre 012) :

* Poste d'agent de développement (cf plus haut).

* Poste de cantinière en contractuel sur une année pleine après le départ de la titulaire en cours d'année 2018.

* Recours régulier à un agent remplaçant aux services techniques dû à des absences prolongées d'agents titulaires.

- Charges de gestion courante (chapitre 65) :

* Prise en charge du contingent incendie par la 5C (compensée par une perte de recettes d'attribution de compensation).

- Recettes de fonctionnement :

	BP 2018 (pour mémoire)	CA 2018	BP 2019
Chapitre 70 - Produits des services	79 100.00	91 118.95	91 160.43
Chapitre 73 - Impôts et taxes	429 347.00	434 901.42	424 246.00
Chapitre 74 - Dotations, subventions	376 639.00	388 148.33	398 372.00
Chapitre 013 - Atténuations de charges	4 000.00	5 435.23	1 000.00
Chapitre 75 - Produits de gestion courante	63 000.00	53 427.67	69 210.00
Chapitre 76 - Produits financiers	26.00	2.25	10.00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	110 500.00	118 867.11	11 200.00
Chapitre 042 - OO de section à section	31 600.00	11 181.83	27 000.00
002 - Résultat reporté	298 575.00	0.00	354 078.57
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 392 787.00	1 103 082.79	1 376 277.00

Commentaires en RECETTES :

* Budget établi sans augmentation des taux de la fiscalité locale

* Attribution de compensation (AC) : modifiée en fonction des transferts de compétences

* Reste à encaisser la dotation aux écoles 2018 par la 5C en subventions, pas dans l'AC

* DGF en hausse modérée : petites baisses de la dotation de base et de la dotation Nationale de Péréquation mais forte augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale

3) La section d'investissement :

A) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget investissement de la commune regroupe :

En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (aménagement de la rue Saint-Michel, acquisition terrains AGAPEI...)

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment d'acquisition de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création ainsi que le remboursement de capital de l'emprunt.

B) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses d'investissement :

	BP 2018 (pour mémoire)	CA 2018	BP 2019
Chapitre 16 - Remboursements d'emprunts	79 271	77 022.15	48 001.00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	30 940	8 254.80	63 220.00
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	6 225	0.00	0.00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	411 050	105 971.45	319 615.22
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	703 920	99 158.75	717 600.00
Chapitre 020 - Dépenses invest imprévues	90 000	0.00	86 000.00
Chapitre 040 - OO de section à section	31 600	11 181.83	27 000.00
Chapitre 041 - OO à l'intérieur de la section	34 590	11 567.57	37 381.00
001 - Déficit d'investissement reporté	307 313	0.00	127 381.78
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 694 909	313 156.55	1 426 199.00

Commentaires en dépenses :

- * Chantiers 2019 : rue St-Michel, Vestiaires du stade, Numérotation de rues
- * Reprise des WC du foirail et de l'ancienne Salle des Fêtes
- * Plusieurs études à terminer ou engager : église, Donjon, camping, gendarmerie, aménagements de sécurité routière (Barry pour Zone 30, traverse du Foirail, ...), parking Porte de Benque
- * Achats de terrains : Chemin de la Fontaine Vieille pour AGAPEI et future salle communale
- * Achat d'outillage pour le service technique : être plus opérationnels et être aux normes ; notamment les 2 tracteurs tondeuses, l'un pour vétusté, l'autre pour le changer avant dévalorisation.
- * Les restes à réaliser (RAR) s'élèvent à 32 720 € : honoraire diagnostic église et urbanisation rue Saint-Michel.

Recettes d'investissement :

	BP 2018 (pour mémoire)	CA 2018	BP 2019
Chapitre 10 - Dotations, Fonds divers et Réserves	250 371	247 444.55	135 866.78
Chapitre 13 - Subventions	462 755	234 074.78	170 441.22
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	743 500	0.00	805 100.00
Chapitre 024 - Produits des cessions	500	0.00	6 500.00
Chapitre 040 - OO de section à section			0.00
Chapitre 041 – OO à l'intérieur de la section	34 590	11 567.57	37 395.00
021 - Virement de la section de fonctionnement	203 193	0.00	270 896.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 694 909	493 086.90	1 426 199.00

Commentaires en recettes :

Les restes à réaliser (RAR) s'élèvent à 59 681 € : accessibilité école maternelle, square plateau, acquisition vidéoprojecteurs.

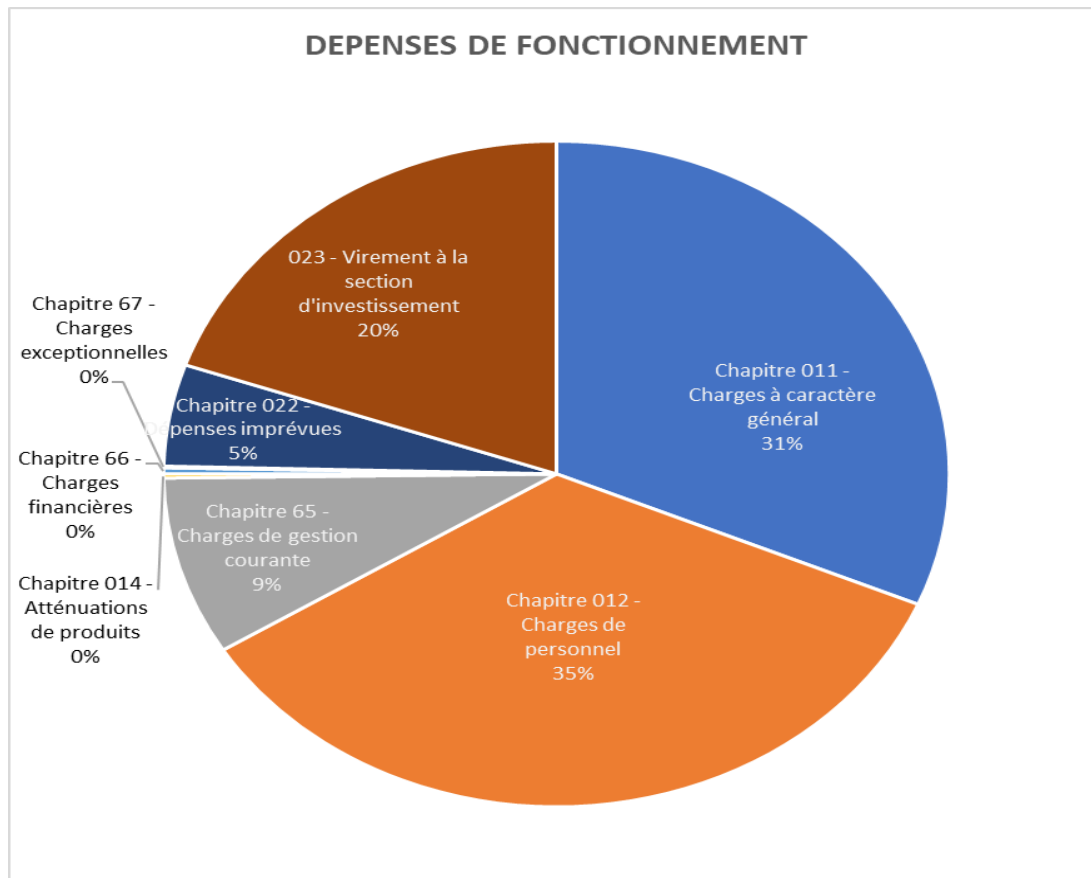
Subventions prévues (Etat, CR, CD, 5C) sur les nouveaux travaux 2019, emprunt pour la rue St-Michel, attente du positionnement du CD31 sur l'achat des terrains Chemin fontaine Vieille.

A la lecture du projet du budget primitif 2019, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

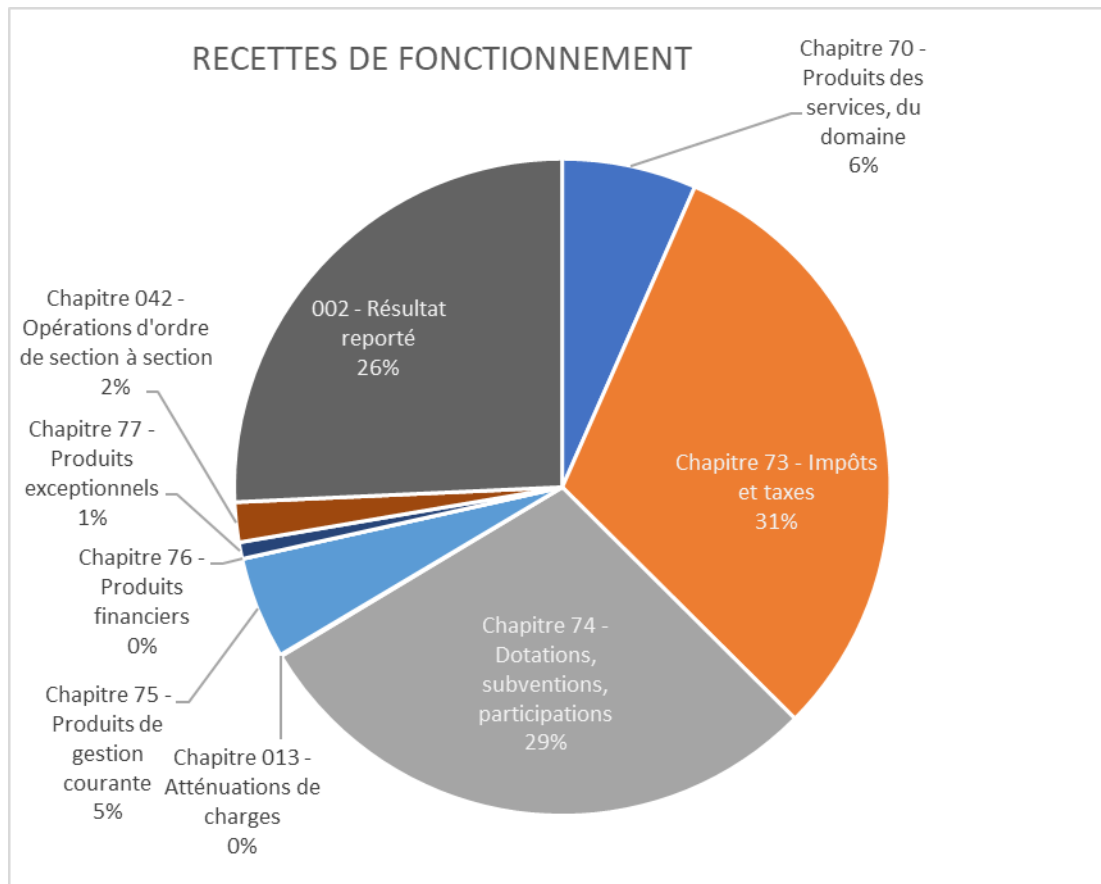
Les données synthétiques du budget – Récapitulation

FONCTIONNEMENT : 1 376 277 €

Dépenses :

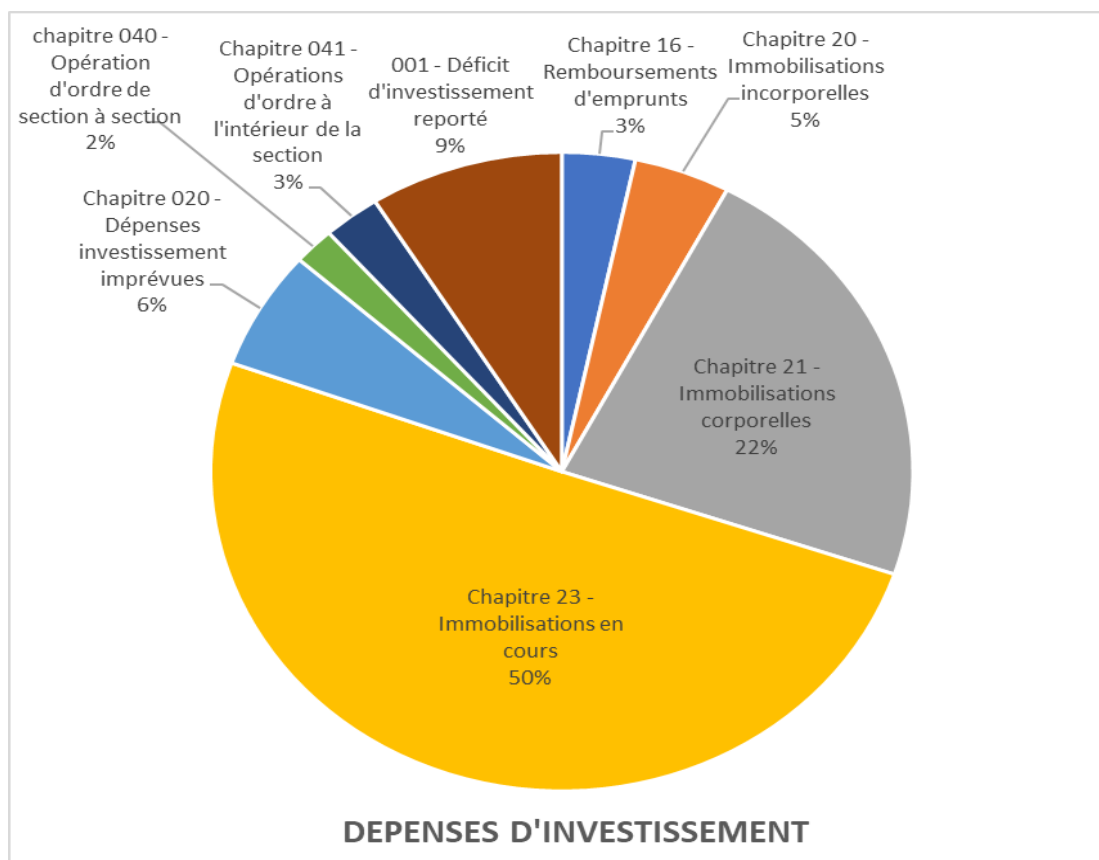


Recettes :

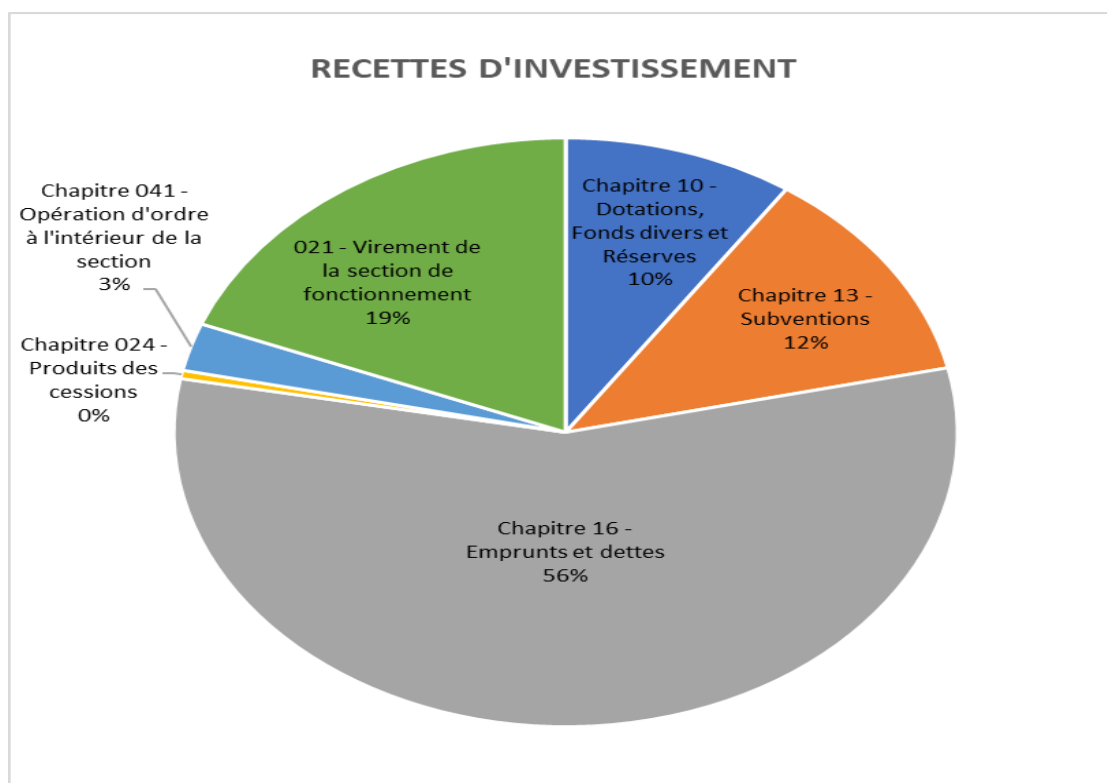


INVESTISSEMENT : 1 426 199 €

Dépenses :



Recettes :



Vote des taux d'imposition 2019

Au vu de l'augmentation des bases plus importantes que les années précédentes, M. le Maire propose au conseil de ne pas augmenter les taux pour cette année. Le résultat des produits attendus sera de 362 870 €, soit une augmentation de 1,89 % par rapport à l'année 2018.

Les taux des impôts locaux pour 2019 restent les mêmes que l'année précédente :

- Taxe d'habitation : 10,97 %
- Taxe foncière : 13,88 %
- Taxe foncière non bâtie : 76,21 %

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Emprunt Urbanisation rue Saint-Michel

M. le Maire présente la proposition du Crédit Agricole concernant le financement de la totalité des travaux de la rue Saint-Michel estimés à 558 000 € TTC, honoraires compris. Il est proposé l'emprunt suivant :

Prêt relais (attente subvention) : 350 000 € - durée 24 mois – Taux : 0,8 % – coût crédit : 2 800 €

Prêt FCTVA (financement TVA) : 91 600 €- durée 24 mois – Taux : 0,8 % – coût crédit : 732,80 €

Prêt Long Terme : **116 000 €** - durée 20 ans – Taux : 1,7 % – Échéances trimestrielles - coût crédit : 21 079,20 €

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Demande de subvention au Conseil Départemental sur l'organisation de la saison culturelle

A travers les contacts nombreux que nous avons avec le CD31, nous avons eu connaissance de la possibilité de le solliciter sur un appui financier à l'action culturelle. Il s'agit d'une demande de subvention de fonctionnement pour l'aide à l'organisation de la saison culturelle. La demande porte sur l'accueil des spectacles et les frais associés, notamment la mission de mise en place de cette saison. En sont exclues l'ouverture estivale du château, les Journées du Patrimoine ainsi que la Journée Médiévale.

Il sera sollicité une aide de 7 500€ représentant 50% des dépenses prévisionnelles.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Acquisition tracteurs tondeuse avec reprise de l'ancien matériel

M. le Maire propose à l'assemblée de l'opportunité de procéder à l'acquisition de deux tracteurs tondeuses en remplacement de ceux acquis en 2005 et 2014.

Le premier acquis en 2005 est aujourd'hui difficilement réparable en raison de sa vétusté. Un devis de réparation a été établi à 4 500 €HT, soit supérieur à sa valeur. D'autre part, il est non homologué pour circuler sur la voie publique. Il serait remplacé par un tracteur de marque Hugsvarna pour un montant de 18 400 € HT par la société Espace Emeraude. Une offre de reprise de l'ancien tracteur d'un montant de 1 700 € par un particulier est proposée à la commune. Une subvention auprès du CD31 est envisageable pour 3 680 € (20%).

La Société Espace Emeraude a également proposé à la commune de remplacer le tracteur acquis en 2014 par du matériel identique pour un montant de 11 900 €HT (offre promotionnelle car le prix catalogue est de 15 884 €HT) avec une reprise de 7 800 € sur l'ancien équipement. Une subvention auprès du CD31 est envisageable pour 2 380 € (20%).

Il sera demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'engagement de ces acquisitions.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Tarification produits régie de recettes culture patrimoine (voir document annexé)

Philippe BERTRAND, adjoint chargé de la Culture et du Patrimoine, présente les tarifs des différents produits de la régie de recettes culture patrimoine 2019 (droits d'entrée, spectacles, consommables, ...).

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

DOMAINE ADMINISTRATIF

Ouverture de poste de rédacteur contractuel (développement culture patrimoine)

Après une période test en 2018, il apparaît réel que la Mairie d'Aurignac se doit de disposer d'un agent de développement afin de porter l'ensemble des dossiers de projets en cours et à venir. Les démarches telles que celle des Bourgs-Centres, les discussions avec le Conseil Départemental pour l'accueil de l'AGAPEI sur son nouveau site et la requalification du site de Joulin, la recomposition des infrastructures communales à venir (Salle des Fêtes, salle polyvalente, Espace St-Michel, ...), la démarche médiévale tant dans sa partie patrimoniale (église, donjon, jardins, ...) que dans sa partie animation (programmation culturelle, Journée Médiévale, ...) nécessitent de la compétence humaine.

Si, en novembre 2018, nous avons escompté poursuivre en 2019 avec le même montage qu'en 2018 (prestations d'autoentrepreneur), ce statut pose des difficultés à l'agent car le plafond de 70% maximum de son activité auprès d'un même employeur est difficile à tenir, au vu de la sollicitation grandissante de la Mairie, et en diminution sur ses autres activités.

Aussi, il convient d'inscrire ce poste dans un engagement plus fort de la collectivité en créant un poste à 24h hebdo sur le grade de rédacteur territorial (agent de catégorie B).

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Motion / Projet de Loi Blanquer

Monsieur le Maire donne lecture de la motion ; à savoir :

« Face à la disparition des services publics de proximité dans nos villages ou nos petites villes du Comminges, nous sommes très inquiets. L'école est le dernier service public de proximité qui subsiste et maintient le lien social dans nos communes et une attractivité nécessaire à l'installation de familles.

La commune de AURIGNAC soutient son école, collègue et souhaite que le projet de loi Blanquer soit réexaminé et modifié. Le rassemblement des élèves de petites structures dans un grand établissement se traduira par la disparition de nos écoles, l'allongement des temps de trajet pour les élèves et la désertification de nos campagnes.

Le Comminges souffre déjà du retrait de nombreux services publics, les moindres démarches administratives doivent désormais se faire en ville. Il doit aussi faire face à l'absence de réseau d'aide (plus de professeurs spécialisés pour les élèves en difficultés), un nombre insuffisant de psychologues, d'infirmiers, de médecins scolaires...En Haute-Garonne, le seuil pour l'ouverture des classes est l'un des plus élevés de France.

Nous voulons que nos enfants puissent tous avoir le même accès à la culture et les mêmes chances de réussite.

Nous refusons que les établissements soient regroupés en grosses structures écoles/collèges, avec une gestion administrative d'un principal, que les enseignants soient remplacés par des contractuels non formés.

L'association des Maires Ruraux de France dénonce d'ailleurs l'absence de concertation des collectivités et demande aux sénateurs d'éviter « une concentration territoriale sur un même site ».

Nous demandons au conseil municipal de AURIGNAC de voter pour ou contre cette motion contre la loi Blanquer et de faire remonter ce vote à l'association des maires de France.”

A l'unanimité, le conseil municipal de AURIGNAC décide de voter pour cette motion contre la loi Blanquer et de faire remonter ce vote à l'association des maires de France. »

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Motion de soutien au réseau des Finances Publiques dans le Comminges

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de réorganisation des trésoreries, et des services fiscaux et cadastraux sur le Comminges. Il fait part au Conseil Municipal des différentes actions menées par les personnels des Finances Publiques du Comminges afin de défendre leurs missions, leurs outils de travail et le service public de proximité rendu aux usagers et aux collectivités.

Ce projet élaboré sans concertation avec les acteurs du territoire remet en cause la notion d'équité fiscale et va impacter très négativement la qualité du service public dans le Comminges, qui par le passé, pas si lointain, a déjà payé un lourd tribut avec les fermetures des trésoreries d'Aspet, d'Aurignac, de l'Isle-en-Dodon et le transfert du service enregistrement vers la métropole toulousaine.

Il demande au Conseil de lui donner mandat afin de solliciter M. le Directeur régional des Finances d'Occitanie pour le maintien des sites des finances publiques sur le territoire commingeois afin de garantir l'égalité d'accès de tous les citoyens au service public et la qualité du service rendu aux contribuables et aux collectivités sur notre territoire.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Vœu de la commune d'Aurignac sur l'enseignement de l'occitan au lycée (voir document annexé)

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Location de la Licence IV

Monsieur le Maire rappelle le projet municipal de mettre à disposition d'un établissement de restauration en cours d'ouverture sur la commune la licence IV que la Mairie a acquis en 2017 afin de la conserver sur la commune.

Il convient de rappeler que le montage escompté est de louer pendant 8 ans la licence à 1 500 €/an et qu'en fin de période, le preneur en devienne propriétaire.

Cette opération permettra de rendre active cette licence IV et de permettre au restaurateur de lancer son activité.

Toutefois, les termes définitifs de la convention de mise à disposition n'étant pas connus ce jour, ce point sera abordé lors de la prochaine séance.

Le Conseil prend acte.

Demande subvention acquisition tracteur tondeuse

M. le Maire informe l'assemblée que la demande de subvention pour l'acquisition des deux tracteurs tondeuse en remplacement de ceux acquis en 2014 et 2005 a été sollicitée auprès du Conseil Départemental.

Cette demande a été établie sur l'acquisition d'un tracteur tondeuse ISEKI d'un montant de 11 900 €HT et d'un tracteur tondeuse HUQSVARNA d'un montant de 19 900 €HT.

L'aide du département est estimée à 20 %, soit 6 360 €.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

DECISIONS PRISES EN DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rétrocession concession cimetière

M. le Maire informe l'assemblée qu'un particulier disposant d'une concession au cimetière communal souhaite pour une raison personnelle la rétrocéder à la commune.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 juin 2014 donnant au maire délégation, pour la durée du mandat, pour « prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière » (alinéa 7), une réponse favorable lui a été délivrée.

Le montant de cette rétrocession est de 87,81€. Le remboursement a été effectué au prorata temporis, c'est-à-dire en fonction de la durée déjà écoulée et de celle à venir.

QUESTIONS DIVERSES

Rénovation piscine :

M. le Maire informe que la 5C a inscrit sur son budget primitif 2019 les études de mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage concernant le projet de rénovation de la piscine. Au vu du nombre important de travaux pour l'année en cours, il n'a pas été inscrit de somme concernant les travaux.

La consultation concernant la gestion de la piscine pour cet été ayant été infructueuse, la billetterie ainsi que l'entretien du site sera assurée par des agents de la 5C. Reste à pourvoir la gestion de la buvette (association, etc.).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.